

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 21 juin 2010 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 15 juin 2010 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Vallaud-Belkacem secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, Mme Gouzou-Testud, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguénauer, M. Tête, Mme Roure, Mme Pierron, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, M. Flacconnèche, Mme Rivoire, Mme Frih, M. Héral, M. David, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet.

Absents excusés : Mme Bonniel-Chalier, Mme Chevassus Masia, M. Philip, M. Turcas, M. Vesco.

Dépôts de pouvoirs : Mme Brugnera, Mme de Lavernée, M. Rudigoz ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Philip, M. Turcas, M. Vesco.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Balas, Mme Condemine, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Gleize, Mme Hajri, M. Havard, M. Lebuhotel, M. Maleski, Mme Pesson, Mme Psaltopoulos, M. Sanhadji, M. Sécheresse ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Nachury, Mme Frih, Mme Dognin-Sauze, Mme Berra, Mme Haguénauer, Mme Brichet, M. Julien-Laferrière, M. Huguet, M. Maleski, M. Flacconnèche, Mme Perrin-Gilbert, Mme Pesson, Mme Roure, M. Daclin.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 mai 2010

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 17 mai 2010 paru au Bulletin Municipal Officiel du 14 juin 2010. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 14 juin 2010.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Questions écrites du 4^e arrondissement relatives à :

a) l'aménagement de zones de rencontre de la Croix-Rousse

M. BOLLIET Dominique, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, la première question prolonge le débat qui vient d'avoir lieu puisqu'elle se situe dans le cadre de la sécurité générale de notre ville et s'intéresse tout particulièrement à la sécurité des piétons.

Comme vous le savez, Monsieur le Maire, vous en faites souvent l'expérience, les déplacements à la Croix-Rousse sont principalement des déplacements piétons. Cela vient du fait que la Croix-Rousse a été bâtie au XIX^e siècle, à une époque où l'automobile ne régnait pas en ville. Notre volonté, c'est de retrouver une forte dimension piétonne à la Croix-Rousse.

Lors du premier mandat, nous avons réalisé l'esplanade du Gros Caillou avec Gilles Buna et Nathalie Perrin-Gilbert, et dans le cadre de la zone 30, nous avons essayé d'exploiter au maximum les possibilités qui nous étaient données de remettre la circulation piétonne au cœur des déplacements.

Avec Jean-Louis Touraine et Gilles Vesco, nous souhaitons franchir une nouvelle étape en tirant partie de la possibilité donnée par le Code de la rue, d'implanter des zones de rencontre. Et nous pensons que l'aménagement de la place des Tapis, inscrit à la PPI du Grand Lyon et de la Ville de Lyon, dont Gilles Buna a la responsabilité en matière d'aménagement urbain, doit se faire en essayant de tirer le maximum de ce concept de zone de rencontre.

Monsieur le Maire, nous souhaiterions donc que vous puissiez nous préciser le calendrier des études et des réalisations de cet aménagement qui traduit notre volonté de sécurisation des déplacements piétons.

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire du 4^e, oui, nous allons ensemble développer une zone de rencontre au niveau de la place des Tapis, dans la continuité de l'action inlassable que vous, Monsieur le Maire du 4^e et nous, développons et accompagnons très volontiers.

Depuis novembre, nous poursuivons ensemble une politique volontariste en faveur des piétons et des modes doux à la Croix-Rousse et évidemment, dans les autres territoires de la Ville de Lyon.

Il y a 10 ans, lors d'une campagne municipale, vous vous en souvenez, notre équipe avait suscité les quolibets de certains membres de l'Opposition : comment voulez-vous privilégier la marche à pied et le vélo dans une ville dont la géographie est caractérisée par deux importantes collines ? Vous en connaissez une mais il y en a une autre qui est voisine également. C'était à l'époque l'objet de critique. Lyon est une ville qui, à l'époque, était considérée comme seulement apte à des déplacements en voiture. Il fallait développer toujours davantage d'axes structurants, rapides pour les voitures. Et bien non. Cette vision du 20^e siècle sous le signe de la seule hégémonie de la

voiture est maintenant périmée. Vous avez été le défenseur d'une autre philosophie, Monsieur le Maire du 4^e, et le 21^e siècle montre bien que c'est celui des équilibres. Équilibres bien lyonnais, Monsieur le Maire, équilibres avec en même temps une meilleure sécurité, un meilleur respect de l'environnement, avec une moindre pollution, avec un visage plus humain de la ville. Certes, la voiture a sa place mais aussi les transports en commun, mais aussi les vélos et les piétons.

En 2004, certains ironisaient encore sur notre volonté de créer une zone 30. Zone 30 très, très vaste, plus grande que dans aucun autre lieu de France puisque comportant 507 hectares, 87 km de voirie et tout cela dans la grande partie centrale de la ville. Cela paraissait à certains, trop grand, trop contraignant. Et bien, non. Non, en définitive, ça a bien permis un renouveau de notre ville, avec un meilleur fonctionnement, avec l'arrêt de l'affrontement entre automobilistes et usagers des modes doux qui tous ont appris à partager le même espace, sans danger pour les uns et les autres.

Vous y avez cru, vous particulièrement, Monsieur le Maire de la Croix-Rousse et vous avez aidé à cette pédagogie et à cette réalisation. Le résultat est là : diminution de la pollution, diminution du nombre d'accidents, diminution du nombre de voitures puisqu'il y a une diminution de -21 % de la circulation dans Lyon et ce chiffre est important à observer et ce n'est probablement pas l'aboutissant puisque nous espérons bien dans ce mandat réduire d'encore 20 % la circulation automobile.

Cet aménagement de la zone 30 en espace pacifié à l'intérieur duquel on peut développer des zones de rencontre puisque ces zones de rencontre pour ne pas être artificielles, dangereuses, incomprises et donc mal respectées, doivent se développer à l'intérieur d'un espace qui est déjà lui-même relativement pacifié avec vitesse réduite. Et donc, il est tout à fait opportun qu'au voisinage de la place des Tapis, une telle zone de rencontre puisse se développer.

Je veux juste rappeler quand même pour que chacun ait conscience des efforts que cela représente, que cette zone 30 a représenté un effort financier de 14 M€, déjà 6,5 M€ ont été dépensés depuis 2007 pour plus de 100 aménagements de portes d'entrée ou de carrefours, 2,5 M€ cette année et 5 M€ dans les prochaines années. Pour apprécier les progrès, je crois qu'il suffit de se rappeler ce qu'étaient il y a très peu, des carrefours compliqués, mal sécurisés comme par exemple dans le 2^e entre le quai et la place Gailleton, comme l'angle du quai des Célestins et la rue de l'ancienne Préfecture, l'entrée de la rue Grenette et beaucoup d'autres axes où il y avait, à l'époque, des difficultés évidemment pour les piétons qui voulaient traverser mais même pour les automobilistes ou a fortiori, les cyclistes qui s'y aventuraient.

La visibilité de la zone 30 est également en cours d'amélioration.

Enfin, bien sûr, toute une politique de sécurisation des modes doux se développe par exemple par des aménagements de pistes cyclables selon des itinéraires continus et bien étudiés.

Je veux rendre hommage à Gilles Vesco qui n'a pas pu être avec nous aujourd'hui mais dont le travail inlassable contribue à l'amélioration de ces pistes cyclables et de ces itinéraires cyclables car l'important n'est pas de faire 500 mètres de pistes cyclables dans un lieu mais que l'itinéraire soit continu pour que les cyclistes soient protégés sur toute la longueur de leur trajet.

Le Grand Lyon projette de doubler l'usage du vélo en 2014 et d'atteindre alors plus de 500 km de pistes cyclables dans notre agglomération. Ceci représente un budget additionnel de 9 M€ dans ce mandat.

Le 1^{er} juillet, il y a la mise en place du Code de la rue, Code de la rue qui signifie que les doubles sens cyclables vont être beaucoup plus nombreux en zone 30. Nous avons, avec M. le Maire, défini les endroits où cela ne représentait pas de danger et où sera indiqué progressivement les lieux où ces doubles sens cyclables revêtiraient des difficultés, notamment au niveau des carrefours. Cela fera l'objet d'études ultérieures pour qu'on ne développe pas d'une façon outrancière et dangereuse cela mais dès maintenant, ce seront 8 km de double sens cyclable qui vont être introduits sur un réseau potentiel ultérieur de 20 km.

Pour revenir au cœur de votre question...

(Rires et brouhaha dans la salle.)

M. LE MAIRE : Il faut toujours expliquer un peu large au début pour en revenir aux faits !

M. TOURAINE Jean-Louis : Deux zones de rencontre ont été développées. L'une qui suppose des études dont je vais donner le calendrier en réponse à M. le Maire du 4^e arrondissement et l'autre, où l'on pourrait dire que c'est déjà presque réalisé, puisque la zone de rencontre est presque de fait, place des Célestins.

Cela sera complété par la signalisation opportune mais déjà, dans les faits, la configuration des alentours de la place des Célestins n'autorise pas de vitesse excessive et incite les voitures à rouler à la même vitesse que les cyclistes. Donc, il y a déjà une zone de rencontre

Place des Tapis, la situation est différente. Il y avait dans le passé comme vous l'avez indiqué, potentialité de danger de risque d'accidents. C'est donc une étude complète qui va se développer au niveau du plateau de la Croix-Rousse pour rendre parfaitement sécurisée cette zone de rencontre, où l'espace sera approprié autant par les piétons et les cyclistes que par automobilistes roulant au pas.

Quel va être le calendrier de cette étude ? Dès l'année...

(Rires.)

M. LE MAIRE : Vous faites bien, Monsieur Touraine, parce qu'autrement Mme Balas nous demande des explications supplémentaires...

Mme BALAS Laurence : Je crois que cela ira !

(Rires.)

M. TOURAINE Jean-Louis : Mais M. Bolliet attend toujours de savoir très précisément en quel mois l'étude va commencer et s'achever. Ce sera donc au début 2011 que seront présentés l'évaluation, le diagnostic, l'état des lieux qui sont l'objet de l'étude des mois prochains. Cela permettra une concertation de l'ensemble des acteurs du quartier et de définir en commun les modalités de réalisation. Si bien qu'au printemps 2011 on saura véritablement quelle sera, dans ses moindres détails, cette zone de rencontre.

Les appels d'offres seront lancés fin 2011, les travaux effectués en 2012 et 2013, pour une restitution complète en 2013. Donc, vous pouvez dire Monsieur le Maire, aux habitants de la Croix-Rousse qu'en 2013, une zone de rencontre sera disposée au niveau de la place des Tapis.

Mon dernier mot est juste...

(Rires.)

... pour indiquer le coût d'une telle réalisation : 8 millions d'euros pour le Grand Lyon, 1,5 million d'euros pour la Ville de Lyon. Vous voyez bien que cela valait quelques minutes d'explication.

(Rires.)

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Touraine. Monsieur Bolliet, si en 2011, quand on aura fait l'étude, vous souhaitez poser une question, ce sera avec plaisir !

b) l'état d'avancement des projets en lien avec la valorisation du patrimoine de la soie

M. BOLLIET Dominique, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, par cette question, il s'agit maintenant de parler du pôle de la Soie et des Canuts auquel vous êtes vous-même très attaché. Il s'agit de valoriser pour l'ensemble de la Ville l'univers de la soie qui a apporté tellement à l'identité de Lyon, que ce soit dans le domaine patrimonial, architectural, économique, artistique, etc...

Sous l'impulsion de votre Adjoint à la Culture, Georges Képénékian, le projet vient de franchir des étapes décisives, un conseil scientifique est constitué, une commission des acteurs a vu le jour, des cours de travail fonctionnent régulièrement. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous faire part de

l'avancée de ce projet et des premières réalisations qui sont donc prévues pour 2010 et 2011 ?

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est avec beaucoup de plaisir que je vais essayer de répondre à cette question en évoquant moins l'histoire puisque la soie est assez connue à Lyon, je crois, et vous l'avez rappelé à juste titre, non seulement Monsieur le Maire du 4^e, cher Dominique, vous êtes très concerné, mais aussi tout le Conseil et bien entendu, M. le Maire en premier lieu.

La soie représente une part majeure de l'histoire moderne et contemporaine de notre Ville, au croisement des arts et de l'industrie, vous l'évoquiez, mais aussi des avancées sociales et des innovations techniques. La valorisation de la soie concerne bien sûr à la fois le quartier de la Croix-Rousse et ses pentes qui ont été un des cœurs historique, mais aussi toute la Ville et au-delà, toute notre métropole. Elle constitue aujourd'hui un enjeu sur le plan patrimonial, sur le plan touristique et économique, en tant que secteur de création aujourd'hui et d'innovation.

Pour mener à bien ce programme de valorisation de la soie et des canuts, nous avons coordonné trois délégations autour de la délégation à la Culture, avec Jean-Michel Daclin aux Relations internationales et au Tourisme, avec Nadine Gelas, Vice-Présidente aux Événements et aux activités de création, et avec David Kimelfeld, Vice-Président du Développement économique au Grand Lyon et Premier Adjoint au 4^e arrondissement. Ce programme est bien entendu réalisé en pleine collaboration avec les Mairies d'arrondissement directement concernées.

C'est un grand chantier qui a démarré vous le disiez, les différents acteurs concernés, les collectivités, les musées, les archives, les universités, les associations, les entreprises, en un mot tous les amoureux de la soie, se sont engagés dans ce programme de valorisation. Le comité scientifique qui est présidé par le musée Gadagne a pu poser, dès sa première réunion, les bases et une méthode de travail et nous avons défini avec l'ensemble des acteurs quatre groupes de réflexion et de travail.

D'une part, un groupe concentré sur la collecte des mémoires, des anciens ouvriers soyeux, des anciens canuts en particulier, un autre groupe pour faire l'état des lieux des projets qui existent parce qu'il existe déjà beaucoup de choses et que nous devons les rassembler et les qualifier, un groupe sur la création d'un événement autour de la soie, un grand événement qui serait au cœur de notre Ville, et enfin un groupe sur la création de parcours touristiques et patrimoniaux qui viseraient à favoriser et à la rencontre avec notre histoire.

Aujourd'hui, grâce au travail de tous, nous sommes en mesure de mettre en place en 2010 déjà, mais avec des perspectives sur 2011 et 2012, un véritable programme. Il va s'agir tout d'abord, dès novembre 2010, d'organiser ce premier événement autour de la soie en regroupant les rendez-vous qui sont déjà au programme, avec le marché des Soies qui est une véritable foire de la

soie à Lyon, rassemblant les créateurs, les industriels, et puis un autre événement qui existe déjà : Novembre des Canuts.

Autour de ce mois, nous organiserons des visites patrimoniales, nous avons déjà programmé un colloque qui se déroulera au musée des Tissus et un ensemble de conférences et d'expositions viendront renforcer et faire de ce mois de novembre un véritable rendez-vous. Le programme est en cours de finalisation, nous y travaillons encore tout à l'heure.

Nous avons pour projet ainsi d'instaurer un véritable moment annuel pour les Lyonnais, mais aussi pour l'ensemble des touristes autour de cette part importante de notre patrimoine. Ce rendez-vous sera aussi tourné vers tous les volets de la création, autour de la soie dans la mode et aussi dans le textile contemporain car la soie n'est pas seulement un sujet patrimonial, mais il est aussi un sujet en développement.

De manière parallèle, deux autres grands projets vont être lancés dans les mois qui viennent. Nous engageons des démarches pour la collecte des mémoires des anciens ouvriers tisseurs, en particulier là encore de quelques Canuts, et la conservation de leurs outils et objets sur laquelle un certain nombre d'associations ont déjà travaillé. C'est un important travail qui sera mené afin d'enregistrer ces témoignages de Lyonnais et de Lyonnaises qui auront travaillé encore dans ces ateliers. Nous allons aussi engager la création à destination des Lyonnais et des touristes des parcours thématiques de visite des principaux sites liés à l'histoire, non seulement des Canuts mais aussi de la soie dans notre ville. Encore une fois, la soie a absolument irradié toute notre Ville et au-delà de Lyon même.

Nous prévoyons, nous travaillons déjà sur un grand colloque national qui se tiendra en 2011 avec tous les acteurs qui sont de premier plan sur l'histoire aussi bien sociale que technique, mais aussi toute la dimension artistique qui tourne autour de la soie.

Vous le voyez, Monsieur le Maire, en quelques mots ce programme ambitieux qui est porteur d'avenir prend véritablement forme. Les acteurs sont enthousiastes et il règne une formidable envie de faire rayonner ce projet de la soie et si Lyon est une capitale connue pour un certain nombre d'autres sujets culturels, que ce soit de la gastronomie ou d'un certain nombre d'arts, et bien que nous soyons aussi comme un point véritablement de rencontre et de visite car la soie n'est pas seulement d'hier, elle est d'aujourd'hui et elle se décline demain vers toutes les innovations qui sont en cours.

Voilà note ambition, Monsieur le Maire, j'espère que cela répondra aux attentes de tous les Lyonnais et Lyonnaises.

c) l'évolution des Points d'Accueil et d'Inscription Petite Enfance (PAIPE)

M. BOLLINET Dominique, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette question porte sur la petite enfance. Lors du mandat précédent, une réflexion a été engagée par notre équipe municipale, sur la manière de mieux organiser l'accueil de la petite enfance sur les différents arrondissements.

Cette réflexion a abouti notamment à la mise en place du PAIPE, le Point d'Accueil et d'Inscription Petite Enfance, en tout cas pour les arrondissements qui ont souhaité le mettre en place. Il se trouve que le 4^e arrondissement a été l'un des premiers, dès 2003, à assurer cette mise en place, parce qu'il s'agissait à la fois de mieux appréhender les besoins, les demandes exprimées par les familles, mais aussi de mieux organiser la réponse à ces besoins, en mobilisant de manière coordonnée les différentes structures Petite Enfance.

Nous avons aussi la volonté de rendre plus transparentes les procédures d'admission dans les crèches. Ce point d'accueil et d'inscription Petite Enfance fonctionne, à la satisfaction à la fois des directrices des structures, cela leur évite de recevoir toutes les familles, puisqu'il n'y a qu'une personne qui reçoit les familles pour l'ensemble des structures, et des familles qui n'ont plus à prendre contact avec toutes les structures.

On voit que derrière la mise en place de ce PAIPE, ce qui se joue c'est le développement d'un véritable service public de la Petite Enfance. Sur le 4^e arrondissement, ce service public est en train de prendre forme, puisque la moitié des enfants de 0 à 3 ans, sont d'ores et déjà accueillis dans nos structures, que cela soit de manière permanente ou de manière ponctuelle. Par ailleurs, nous avons la volonté de bien analyser la demande et d'essayer d'y répondre en adaptant et en coordonnant le fonctionnement des établissements.

Il y a évidemment un angle mort dans ces Points d'Accueil et d'Inscription Petite Enfance, ce sont les assistantes maternelles qui relèvent du Conseil Général pour leur agrément et leur formation. Force est de reconnaître que dans notre Département, la volonté de les intégrer dans un service public de la petite enfance est faible. Cela ne veut pas dire que les personnels du Conseil général ne participent pas aux points d'accueil, mais c'est la Ville de Lyon qui met en place les Relais d'Assistants maternelles et développe les structures de type PAIPE, sans soutien du département.

Il se trouve qu'une évolution est souhaitable, afin de mieux analyser les besoins des familles et surtout de mieux les suivre dans la durée. La proposition qui nous est faite, c'est de passer à une deuxième étape du PAIPE, le PAIPE 2, qui nous permettrait d'affiner l'analyse de la demande des familles et de la suivre dans le temps, de ne pas se contenter de dire, à l'issue de la Commission d'Admission : « Pour cette famille, c'est bon, l'enfant est retenu » et pour telle autre famille : « Non, l'enfant n'est pas retenu » et de laisser cette famille se débrouiller toute seule. L'idée, c'est véritablement d'assurer un suivi de ces demandes et de faire travailler tous les professionnels de la petite enfance sur chaque arrondissement autour de la meilleure réponse possible.

Monsieur le Maire, voici donc la question que je vous pose. Comment cette deuxième phase du PAIPE permettra aux mairies d'arrondissement de mieux répondre aux besoins des familles, en organisant, en adaptant et en coordonnant au mieux l'ensemble des moyens disponibles dans nos arrondissements ?

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, je voudrais d'abord vous dire que cette action autour, à la fois de la généralisation, mais aussi de l'adaptation et l'évolution des Points d'Accueil, d'information et d'Inscription Petite Enfance, est pour la Petite Enfance un point important du Plan de Mandat et c'est l'action n° 3 du Projet Emeraude, qui vise à faciliter l'accès à l'information et l'accompagnement des familles, dans la recherche d'un mode de garde, par l'amélioration des supports de communication et canaux d'information et par la généralisation de points d'accueil information petite enfance, en redéfinissant et faisant évoluer leurs missions et leur fonctionnement.

Je voudrais d'ailleurs remercier les maires d'arrondissement et leurs Adjoints, qui ont participé à cette réflexion, avec la rigueur de gestion nécessaire, et par l'adaptation des horaires d'ouverture des crèches à la présence réelle des enfants, d'une part, mais aussi par un effort propre des mairies d'arrondissements. C'est ainsi que nous arrivons à dégager les moyens de cette évolution à coût constant, par rapport à la Petite Enfance.

Donc, je veux absolument vous remercier, je crois que vous avez bien compris où étaient l'évolution et l'adaptation nécessaires.

Donc, nous allons nous engager, comme test, sur trois arrondissements : les 3^e, 6^e et 4^e arrondissements. Evidemment, nous allons devoir affiner le travail déjà engagé de réflexion, avec les Directeurs généraux des mairies d'arrondissement, les coordonnatrices Petite Enfance et les élus de chacun des arrondissements concernés, pour aller dans le sens que vous souhaitez.

Je ne vais pas reprendre tout le plaidoyer que vous avez fait pour les points PAIPE, que je partage, pour éviter de faire trop long, mais je soulignerai que c'est aussi une convergence de ce point de vue des objectifs de la Ville et de la CAF, puisque de son côté, en terme d'information des familles, avec le soutien de la Ville, elle a mis en place le site Internet « monenfant.fr », où l'action de la ville est parfaitement visible et où de notre côté, on essaie justement d'adapter ces points PAIPE à l'ensemble des besoins. Et en particulier, c'est la nécessité de suivre l'évolution de la demande, pour adapter nos réponses à la diversité grandissante justement, aussi bien en termes d'horaires, mais aussi de contenus d'actions, de modes de garde, adaptation qui est nécessaire.

Donc, je vous confirme que nous allons nous engager, au fur et à mesure de l'évolution des horaires d'ouverture des crèches et c'est ce qui nous permet, au final, de pouvoir avancer sur les trois arrondissements que j'ai cités tout à l'heure : le 4^e, le 6^e et le 3^e arrondissements. Ce qui nous permettra déjà

de couvrir deux des trois arrondissements qui n'avaient pas de points PAIPE et évidemment le prochain sera couvert dans la prochaine étape.

Voilà ce que je pouvais dire, Monsieur le Maire, en étant tout à fait en accord avec votre intervention.